

Chers adhérents,

Le 19 Novembre 2025, c'est avec émotion et tristesse que nous avons débuté notre séance après avoir appris le décès de Chantal PELISSOU-KELLER, Administratrice de l'ANDECAM depuis 2 ans

A la demande du Président, après que celui-ci ait rappelé sa grande implication au sein du Conseil, une minute de silence est respectée.

❖ **Point d'actualité**

Au vu d'un projet de loi de finance qui peut impacter votre épargne, les propositions suivantes, émises à l'Assemblée nationale, ont été évoquées :

1) Concernant l'assurance-vie :

Impôt sur **l'épargne dite « improductive »** soit l'épargne euros de vos contrats, il est souligné que celle-ci est investie à la fois dans les OAT d'Etat, fonds nécessaires à leur fonctionnement, et dans l'économie réelle sous forme d'actions, participations, obligations.

Amandement « Wauquier » qui consisterait, pour les détenteurs de plus de 70 ans, à pouvoir transmettre, de façon anticipée, une partie de leur assurance-vie à leurs enfants et petits enfants en bénéficiant d'avantages fiscaux immédiats .

2) Concernant le PER :

la possibilité serait donnée de permettre d'utiliser les « **droits à versements sur le PER non utilisés** » sur les 5 dernières années au lieu des 3 dernières années actuellement en bénéficiant toujours de leur déductibilité du revenu imposable dans la limite du plafond autorisé.

Ces différents points dépendent de l'adoption ou non de la loi budgétaire. Nous serons donc attentifs au déroulé à venir.

❖ **PAB préférentielles** (ou Participation aux bénéfices)

1) PAB sur encours

Les comptes rendus montrent que ce bonus qui encourage et récompense l'épargnant qui investit dans les UC rencontre un vrai succès et que la part des UC augmente. Celle-ci sera donc renouvelée en 2026. Le conseil d'administration est favorable à cette proposition qui permet aux adhérents de diversifier leur gestion et de choisir si ils le souhaitent des produits UC avec un risque mesuré.

2) PAB sur versement

La possibilité d'un bonus sur versements en euros sera reconduit. Cette possibilité restant à la main de l'assureur. Le conseil soutient cette proposition en insistant sur le fait que ce bonus sur versement, à caractère exceptionnel, ne doit pas impacter le taux de PAB sur encours.

Ce point fera l'objet d'une résolution lors de notre assemblée générale.

❖ **Réglementation et analyse des frais de gestion sur supports et contrats**

1) Frais sur supports

Une recommandation de France Assureur et de l'ACPR (l'Autorité administrative de contrôle prudentiel et de résolution est en charge de l'agrément et de la surveillance des établissements d'assurance dans l'intérêt de leurs clientèles) impose de mesurer pour chaque fond le coût par rapport au résultat espéré.

Il s'agissait donc pour votre assureur d'analyser les frais pratiqués sur les UC par rapport à leur performance. Pour cette 3eme année d'analyse, sur les 800 fonds proposés, seuls une trentaine de fonds, peu utilisés par les clients ,ont revu leur frais à la baisse. Les autres fonds ayant des frais et/ou une performance en ligne avec le marché.

Il est à souligner que tant au niveau de l'ASSUREUR qu'au niveau de l'ANDECAM, cette analyse et les décisions qui en découlaient étaient déjà dans les pratiques bien avant cette recommandation.

2)Frais sur contrats

Cette recommandation de France Assureur et de l'ACPR est étendue aux frais pratiqués au niveau des contrats qui ne doivent pas être supérieurs de plus 33% par rapport à la moyenne des contrats proposés sur le marché.

A ce jour, aucun contrat n'est concerné et le Conseil d'Administration, toujours vigilant sur le niveau de frais pratiqués, note sa satisfaction.

❖ UCO unités de compte obligataires

Pour répondre aux demandes des clients, de nouvelles UCO sont proposées à la commercialisation.

A cette occasion, le conseil d'Administration souligne à nouveau sa réticence à la notion de frais liés à la superperformance des UC et demande de bien attirer l'attention du client sur le niveau de risque pris par rapport à une rentabilité annoncée.

Il souligne l'intérêt de la proposition d'intégrer les ETF dans la gamme des PREDISSIME et souhaiterait de façon plus général que cette gamme soit étoffée.

❖ Assemblée générale 2026

Cela vous paraît loin mais déjà nous la préparons et espérons votre venue en nombre à

TOULOUSE le mardi 9 juin 2026 à 10h30.



Dans ce cadre, notez déjà de participer au vote des résolutions par voelectronique.



Les premiers éléments d'information vous parviendront avec les relevés annuels.

Votre conseil d'administration travaille aussi sur la mise en place d'actions permettant une plus large sensibilisation des adhérents pour participer à la vie de notre association par l'expression de leur vote.

En 2026, nous espérons et comptons sur votre soutien.

Dans cette attente, nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d'année.